

**MAIRIE**  
**de**  
**CROISY SUR EURE**

**DELIBERATION**  
**REUNION DE CONSEIL DU 02 MARS 2017**

Le deux mars deux mil dix-sept, à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Michel de Monicault, maire.

**Étaient présents :** Luc Baudry, Marcel Boucher, Cyril Garreau, Marie-Annick Le Bournault, Jacky Sabourin, Jean-François Carrière, Julie Tacconen.

**Étaient absents :** Hervé Moinet, Eulalia Labarre.

Jacky Sabourin a été nommé secrétaire.

**Date de convocation :** 26 février 2017

**Date d'affichage :** 26 février 2017

**Nombre de conseillers en exercice :** 11

**Nombre de conseillers présents :** 7

**Nombre de votants :** 7

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 03 février 2017.**

**1) BUDGET : Compte Administratif 2016**

*L'ensemble des tableaux financiers objet des analyses qui seront faites en séance est regroupé dans un dossier spécifique à part (pièce jointe)*

- ➔ Présentation du Compte administratif 2016 le conseil approuve ce CA. Il sera voté le 7 avril en présence de M le percepteur. Il est conforme à celui présenté dans la séance d'orientation budgétaire du conseil municipal du 03 février 2017
- ➔ Compte de gestion 2016 : le dossier doit être approuvé officiellement par la perception avant son vote qui est reporté au 7 avril en présence de M le percepteur

Les membres du conseil approuvent le compte de gestion et le compte administratif, qui seront proposés au vote du prochain conseil en présence de monsieur le percepteur.

**2) BUDGET : Présentation du budget primitif 2017 :**

a) **Analyse et vote du budget de fonctionnement 2017**

Le maire présente le tableau de synthèse qui s'équilibre à 5€ 26 euros près. (Annexe 1)

### **b) Tableau des dépenses de fonctionnement comparaison de 2016 → 2017**

Dans ce chapitre on trouve les dépenses importantes qui sont :

- Les frais des écoles (fonction du nombre d'élèves, des transports scolaires et des Temps d'Activités Périscolaires),
  - Maternelle : 6 enfants - transport scolaire : 0
  - Primaire : 15 enfants dont 4 en école privée – transport scolaire : 3
  - Collège : 8 enfants – transport scolaire : 2
  - Lycée : 4 enfants – transport scolaire : 3
- Les dépenses de contribution à la défense incendie et de secours (SDIS)
- Les dépenses du budget du CCAS 3500€ intégrée depuis cette année dans l'article 6232 : fêtes et cérémonies, suite à la dissolution de cette instance.
- Les Charges salariales prévues en 2017 (50 259.40 €)

Le maire présente un tableau d'évolutions de ces dépenses 2017 et les prévisions en 2018 qui intègrent le salaire de Laetitia Baptista si une embauche à mi-temps lui est proposée. Cette embauche est la suite logique de son statut de d'emploi aidé dont a bénéficié la commune durant 3 ans. Le montant de charge supplémentaire du personnel serait de 4000€.

Le conseil après délibération, donne son accord à l'unanimité pour établir un contrat de travail à mi-temps d'agent technique à partir du 1<sup>er</sup> Novembre 2017.

- Vote des subventions versées aux associations (voir annexe 2)

Le conseil adopte à l'unanimité le chapitre relatif aux dépenses de fonctionnement.  
Le conseil procède au vote des montants des subventions attribués aux associations. (Voir tableau annexe 2)

### **c) Tableau des recettes de fonctionnement comparaison de 2016 → 2017**

- calcul du montant des taxes foncières et d'habitation : le maire explique qu'elle se décomposera de l'augmentation des bases (suivant la prescription votée par l'état et l'intégration des bases supplémentaires correspondant aux nouvelles constructions et travaux). Le maire propose comme cela a été décidé l'an dernier de proposer une augmentation de 1% du taux, ce qui correspond à une recette d'environ 1000 € soit 8 € moyennés par foyer fiscal. Le taux d'augmentation sera voté lors du conseil du 7 avril après réception des bases officielles de la préfecture.
- Dotation forfaitaire DGF : le budget fait état d'une baisse de 17% suivant les indications portées dans la presse. Ce chiffre, non encore officiel nous sera confirmé fin mars par la préfecture sera indiquée deuxième quinzaine de mars par la préfecture.

Le conseil adopte à l'unanimité les orientations présentées dans ces deux chapitres de dépenses et recettes de fonctionnement dont le vote se fera le 7 avril 2017

- d) **Présentation de l'excédent de fonctionnement : le chiffre ne peut être que provisoire compte tenu de l'attente des données des bases fiscales et de la DGF de la préfecture) Il sera aussi voté le 7 avril 2017**

### **e) Projets d'investissements 2017 introduits dans le BP 2017**

**Tableau des dépenses d'investissements ; les restes à réaliser 2016 concernant les travaux de la mairie (Agrandissement et place) sont présentés dans le tableau de l'annexe 3**

Le conseil adopte à l'unanimité le chapitre relatif aux dépenses d'investissements.

**Tableau des recettes d'investissements** ; reste à réaliser 2016→ compléments 2017, subventions restant à verser pour la fin des travaux de la mairie (Fait état des recettes de subvention correspondant à la liste venant d'être examinée) (annexe 1)

Le conseil adopte à l'unanimité le chapitre des recettes d'investissements. Le maire précise aux membres du conseil que ce tableau ne tient pas compte des subventions qui viennent d'être délibérées pour les travaux de mise aux normes des accès Mairie et église.

### 3) Aménagement des bâtiments communaux recevant du public : avancement des travaux suite au diagnostic du centre de gestion 27 et de la DDTM, approbation de la démarche et de l'agenda d'accessibilité programmé

3.1) **Aménagement de la place** : planification prévue pour une fin des travaux en avril 2017 avec plantations massifs en mai conforme aux décisions du dernier conseil. Proposition de devis de Martin (1868€ TTC) et obligation de dépenses supplémentaires imprévues (produits d'étanchéité des pavés et du dallage, produits de rebouchage des joints, réfection du trottoir avec modification des emplacements des bateaux)

3.2) **Travaux d'éclairage public** de la place et pose d'une suspente sur le mur de la maison du 3, route de Ménilles : prévision en mars. (prévus au budget sous maîtrise d'œuvre du SIEGE et dépenses votées lors des derniers conseils)

#### 3.3) Aménagement des bâtiments communaux recevant du public :

Deux bâtiments sont concernés : la mairie et l'église. Pour la mairie, l'ensemble des travaux sont ceux du diagnostic du centre de Gestion 27 et concerne maintenant l'accessibilité de la place et les travaux des trottoirs. Pour l'église, les travaux nécessaires sont ceux demandés par le diagnostic de la DDTM réalisé au mois de février 2017. Le conseil, après analyse de ces deux dossiers approuve la démarche et l'agenda d'accessibilité. Le dossier de la mairie correspond à celui de la demande d'aide aux investissements pour les handicapés (FIPFHP) en cours de rédaction.

Ce dossier de synthèse présentant le diagnostic de la mairie, le plan de financement (devis et dépenses facturées) et la planification des travaux, sera envoyé à la préfecture en intégrant les travaux d'accès à la place (trottoirs). Il est nécessaire de refaire les profilés, l'élargissement du trottoir, des bateaux adaptés et l'accès sécurisé pour les piétons malvoyants et les personnes à mobilité réduite.

Se rajoute le dossier de l'église conforme aux exigences exprimées par la DDTM lors de sa visite de diagnostic le 14/02/2017.

Il faut réaliser un stationnement pour handicapés devant l'église, profiler son accès avec l'aménagement de la traversée du cimetière pour la rendre plus roulante. Un dossier complet de descriptif des travaux est à remettre au plus tôt avec la planification des restes à faire. Pour ce qui est terminé, un dossier de justification avec photos et factures est exigé.

Le conseil délibère à l'unanimité sur la démarche, les actions à mener et de l'agenda d'accessibilité programmé.

Le Conseil autorise le maire à faire deux dossiers de demandes de subventions :

- « amendes de police » pour les travaux de sécurité concernant les travaux de réaménagement de trottoir et de stationnement devant l'église.
- « aides parlementaires ».

Il donne pouvoir au maire pour constituer ces dossiers les envoyer à l'agence routière et au parlementaire.

#### 3.4) Le dossier de restauration du four à pain et des subventions attendues a été réceptionné par

3.4) **Le dossier de restauration du four à pain** et des subventions attendues a été réceptionné par le conseil départemental. Une lettre de confirmation signée du Président Sébastien Lecornu nous l'annonce. Le dossier est complet et devra être approuvé lors de la prochaine réunion de la commission permanente.

3.5) **Radars pédagogiques (Boursin)** : voté à la réunion du conseil en décembre 2016 et décision de demande de subvention amendes de police. Le dossier de demande de subvention sera envoyé après choix définitif du type de radars et de sa technologie (aspect fonctionnement solaire) et un accord définitif de la fromagerie BOURSIN.

❖ **Circulation sur la RD 71 (rte de St Aquilin)** : aménagement de la sortie de la fromagerie Boursin : décision favorable de la fromagerie Boursin pour l'achat d'un radar comprenant les accessoires pour un montant total unitaire de 2 340 € HT

Compte tenu de la décision favorable de Boursin, le conseil vote à l'unanimité le projet et demande au maire de faire une demande de subvention « amendes de police » pour l'achat de deux radars mobiles pour un montant de 4681.50 € HT. Il donne le pouvoir au maire pour signer la convention entre la commune et le conseil départemental.

Le conseil vote à l'unanimité la décision modificative du budget pour réaliser cet investissement Le financement sera porté au BP 2017.

Le conseil vote également à l'unanimité l'autorisation au maire de signer la convention avec le conseil départemental attribuant le versement des subventions d'amendes de police concernant le dossier d'aménagement de sécurité des arrêts de bus.

#### 4) **Renouvellement du CDD de Catherine de Monicault : mars 2017**

Le maire demande au conseil l'autorisation de signer le renouvellement pour un mois du contrat à durée déterminée de Catherine de Monicault qui se terminait le 28 février.

Le conseil autorise le maire à signer le renouvellement pour un mois du contrat qui se terminait le 28 février.

#### 5) **Taxe d'aménagement**

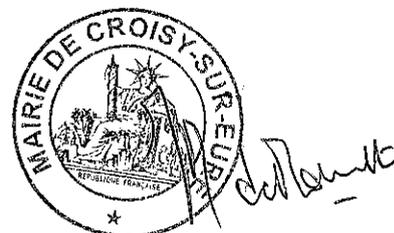
Le maire demande aux membres du conseil l'annulation de l'exonération de TA aux industriels suivant le vote de la délibération du 7 novembre 2014. Le conseil avait à l'époque décidé d'exonérer de taxe d'aménagement les locaux à usage industriel et/ou artisanal mentionnés au 3° de l'article L.331-12.

Le conseil accepte à l'unanimité l'annulation de cette exonération des locaux industriels considérant que l'usine Boursin peut supporter les dépenses découlant de leur extension.

Certifié conforme

Le Maire

Jean Michel de Monicault



## Annexe 1 : Equilibre du budget :

Le tableau de synthèse se présente ainsi :

détail des dépenses et recettes du budget 2017 provisoire			
	budgetisé 2017	observations	excedent
<b>dépenses de fonctionnement</b>			
011 charges à caractère général	52 470.00 €		
012 charges de personnel	50 504.00 €		
023 virement à la section invest	- €		
022 dépenses imprévues	2 000.00 €		
042 opérations d'ordre entre section (virement en investissement)	13 672.00 €		
065 autres charges de gestion courante	42 912.00 €		
066 charges financières	6 305.00 €		
<b>total dépenses de fonctionnement</b>	<b>167 863.00 €</b>		
<b>recettes de fonctionnement</b>			
002 excédent de fonctionnement	- €		
70 produits des services	1 000.00 €		
73 impôts et taxes	165 216.00 €	1%	
74 dotations et participations	15 115.00 €		
75 autres produits de gestion courant	400.00 €		
77 produits exceptionnels	3 000.00 €		
<b>total recettes de fonctionnement</b>	<b>184 731.00 €</b>		<b>16 868.00 €</b>
<b>dépenses Investissement</b>			
001 déficit	9 336.74 €		
16 remboursements d'emprunts	110 579.00 €		
SIEGE (place)	3 000.00 €	reste à réaliser	
SIEGE horloges	2 000.00 €		
voirie	4 800.00 €	reste à réaliser	
travaux extension Mairie	85 000.00 €	reste à réaliser	
four à pain	7 200.00 €		
<b>total dépenses investissement</b>	<b>221 915.74 €</b>		
<b>recettes Investissements</b>			
virement de section fonct	- €		
opérations d'ordre amortissements	13 673.00 €		
FCTVA + TA + compensation 2015	112 960.00 €		
subventions	78 420.00 €	reste à réaliser	
<b>total recettes</b>	<b>205 053.00 €</b>		<b>- 16 862.74 €</b>
<b>Bilan provisoire</b>	<b>Dépenses</b>	<b>recettes</b>	<b>bilan provisoire</b>
	<b>389 778.74 €</b>	<b>389 784.00 €</b>	<b>5.26 €</b>

## Annexe 2 : Vote des subventions versées aux associations.

Nom de l'organisme	Subventions 2016	Nbre personnes concernées	observations sur courrier de demande de subvention 2017	demandes 2017
Accord Eure				-
Amicale pongiste				-
Amis des monuments et sites de l'Eure	40.00 €	4		44.00 €
Anciens Combattants	120.00 €			130.00 €
Ass Hôpital de Pacy	100.00 €			Prêt des tentes
Ass sportive Collège Pompidou	10.00 €	2		20.00 €
Association des Moulins	50.00 €			52.00 €
Avenir de Ménilles Fanfare	35.00 €			35.00 €
Club des nageurs	10.00 €	1		-
Comité des Fêtes de Croisy	1 200.00 €			800.00 €
Coop scolaire primaire Ménilles	90.00 €	7		100.00 €
Coopérative scolaire école maternelle Ménilles	90.00 €	5		90.00 €
Ecole Jeanne d'Arc APEL	150.00 €	2		150.00 €
Ecole Jeanne d'Arc OGEC	150.00 €	2		150.00 €
ESVE Athlétisme				-
Fondation du Patrimoine	50.00 €			55.00 €
Papillons blancs de l'Eure	25.00 €			-
Tennis Club de Pacy	100.00 €	3		60.00 €
Vélo club Vernon	200.00 €			-
Les Floralties de l'Eure	20.00 €			-
Karaté club Pacéen	50.00 €	4		80.00 €
BTP CFA	50.00 €	1		-
Val 'Eure musicale	100.00 €			100.00 €
Vélo club de Pacy sur Eure	30.00 €	3		60.00 €
Scouts de France	20.00 €	2		40.00 €
<b>Total</b>	<b>2 670.00 €</b>			<b>1 966.00 €</b>
<b>nouvelles demandes</b>				
Secours Catholique d'Houlbec Cocherel				50.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 670.00 €</b>			<b>2 016.00 €</b>

### Annexe 3 : tableau récapitulatif des dépenses de travaux à réaliser pour terminer les travaux d'agrandissement de la mairie

Estimation des restes à réaliser en 2017				
ed du	8/3/17			
Corps de Métier	estimation HT	estimation TTC	observations	suppléments en 2017 suite à observations (TTC)
Couverture	- €	- €	terminé	
Charpente	0	- €	terminé	
Maçonnerie	1 000.00 €	1 200.00 €	imprévu	
Plomberie	5 215.95 €	6 259.14 €	à rajouter tvx FIPHFP	1 400.00 €
Electricité	3 671.08 €	4 405.30 €	sup à envisager 720 €	800.00 €
Menuiserie	3 120.00 €	3 744.00 €	volets + FIFP	
cloisons doublage isolation	1 250.00 €	1 500.00 €	plancher plafond secretariat	
aménagement paysager place fourniture	2 000.00 €	2 400.00 €	ok, estimation de Martin suivant plantation approuvé au dernier conseil : 1868.15€ TTC	
Terrassement et aménagement place	35 818.30 €	42 981.96 €	suppléments à prévoir trottoirs, sup pavés, sup produits joints, sup produits imprégnations	9 080.65 €
Peinture finition carrelage	7 083.50 €	8 500.20 €	sup à envisager pour carrelage	600.00 €
divers	1 450.00 €	1 740.00 €		
		- €		
		- €		
		- €		
<b>total</b>	<b>60 608.83 €</b>	<b>72 730.60 €</b>		<b>11 880.65 €</b>
<b>total avec compléments</b>		<b>84 611.25 €</b>		
travaux en régie 2016	30 000.00 €	36 000.00 €	somme évaluée et inscrite au budget 2016.	
travaux en régie 2017		2 461.86 €	somme inscrite au budget 2017	